

LA CONTRE-RESISTANCE DANS LA ZONE D'OCCUPATION RWANDAISE AU KIVU (1996-2001)

Par Emmanuel Lubala Mugisho

1. INTRODUCTION

Avec la guerre du Congo (RD), le Kivu¹ est occupé par les armées du Burundi, de l'Ouganda et du Rwanda, avec la complicité des leurs alliés locaux, les rebelles du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD). La résistance populaire et multiforme (lutte armée et résistance civile) qui a émergé dans cette région, peu après le déclenchement de cette guerre en 1996, en est le corollaire. Même si elle n'est pas encore bien organisée (ce qui n'est pas sans conséquences sur son poids militaire et politique), cette résistance n'en demeure pas moins effective par le biais de certains mouvements Mayi-Mayi et de la société civile (principalement dans certains milieux proches de l'église catholique locale). Une de ses conséquences est la délégitimation du pouvoir occupant² au plan national et international. Elle pourrait même compliquer la réalisation de certains de ses objectifs³. Naturellement, cette résistance ne va pas sans susciter une réaction opposée du pouvoir occupant. Car, comme le souligne Semelin, «*il n'y a pas d'occupant qui ne se prépare à mater d'éventuels mouvements de résistance*»⁴. Il faut noter que, dans cet antagonisme dialectique, la réaction de l'occupant vise à maintenir un rapport de force qui lui est favorable. C'est sur cette réaction, telle qu'on l'observe dans la zone d'occupation rwandaise⁵ au Kivu entre 1996 et 2001, que va porter notre étude. Le but n'est pas d'en rechercher les causes mais plutôt de dégager les grandes lignes de la stratégie de l'occupant et d'évaluer l'impact de celle-ci sur la résistance locale.

La thèse centrale de notre analyse est que le Rwanda cherche à exercer, avec un certain aval de la communauté internationale, un contrôle militaire

¹ Le Kivu désigne ici les provinces du Nord et du Sud-Kivu situées à l'Est du Congo.

² Nous faisons recours à la notion de «pouvoir occupant» pour évoquer la coalition gouvernement du Rwanda-rébellion du RCD-Goma. Mais à certains endroits du texte, elle désigne la même réalité que le terme «occupant» dans la mesure où il est établi que le RCD n'a aucune existence autonome du Rwanda qui l'a créé pour ses propres intérêts.

³ INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Scramble for the Congo: Anatomy of an ugly war*, Nairobi/Brussels, 20 December 2000.

⁴ SEMELIN, J., *Sans armes face à Hitler*, Paris, Editions Payot, 1999, p.158.

⁵ Cette zone comprend toute la province du Sud-Kivu ainsi que les territoires de Rutshuru, Masisi et Walikale au Nord-Kivu. Les territoires de Lubero et de Beni au Nord-Kivu sont sous occupation ougandaise.

durable sur des territoires se trouvant à l'Est du Congo. Mais comment atteindre cet objectif là où, comme au Kivu, la population affiche ouvertement son hostilité à la présence des forces d'occupation sur son territoire? Tel est le défi auquel est confronté le Rwanda. Poser cette question, c'est s'interroger sur les moyens d'action auxquels le pouvoir occupant fait recours au Kivu pour affronter la résistance locale. Plusieurs récits et rapports émanant de sources locales⁶, et même des «sources indépendantes»⁷, contiennent des éléments de réponse à cette question. En général, ils sont dominés par le discours sur la violation des droits de l'homme et mettent un accent particulier sur les multiples brutalités et les violences dont use l'occupant contre la population. En somme, ils décrivent la réaction du pouvoir occupant vis-à-vis de la résistance locale à travers le prisme classique de la répression (ou des représailles). On retrouve la même tendance dans les écrits de certains auteurs, spécialistes de la région des grands lacs, à l'instar de Gérard Prunier⁸. Il faut reconnaître d'emblée que cette position n'est pas loin de la vérité, si l'on s'en tient à la fréquence et à l'ampleur des violences systématiques et des atrocités ciblées, attribuées à l'APR⁹, à l'armée du RCD et à l'armée burundaise: massacres, assassinats, arrestations arbitraires, viols, attaques des couvents et paroisses, déportations, incendies des villages, etc. Si la pratique de la répression par l'occupant rwandais est incontestable, il faut reconnaître qu'elle ne constitue pas le meilleur moyen pour vaincre une résistance. Dans bien des cas, elle s'avère même contre-productive. Et il est peu probable que le Rwanda n'en soit pas conscient. De sorte que toute lecture machiavélique (l'usage de la force pour briser la résistance du peuple) de la réaction de l'occupant au Kivu risque d'être partielle, réduisant les rapports «occupés-occupants» au binôme «résistance-répression». Elle ne peut donc pas rendre compte d'une réalité pourtant complexe et fort mouvante. En revanche, on peut facilement imaginer que, confronté à une résistance persistante qui tend à le délégitimer sur la scène internationale et à compliquer la réalisation de ses objectifs, l'occupant ne s'enferme pas dans une stratégie figée de répression.

Une hypothèse plausible serait que pour tenter de réduire cette résistance à l'impuissance, il fait recours à une stratégie réaliste impliquant une diversité de moyen d'action, violents ou non violents, spectaculaires ou

⁶ Le REC-Info, un bulletin d'information édité par le Réseau Européen Congo, en donne mensuellement un aperçu très intéressant.

⁷ Parmi les multiples et récents rapports du genre, on peut citer : AMNESTY INTERNATIONAL, *Rwandese-controlled east : devastating human toll*, London, June 2001.

⁸ PRUNIER, G., «L'Ouganda et les guerres congolaises», *Politique Africaine*, n°75, Paris, Karthala, pp.43-59.

⁹ Armée patriotique rwandaise.

subtils, sporadiques ou permanents en fonction soit de l'attitude des occupés, soit de ses objectifs, soit des contraintes internationales, soit de la combinaison de ces facteurs. Dès lors, pour interpréter correctement la réaction de l'occupant face à la résistance au Kivu, il convient d'introduire la notion de «contre-résistance»¹⁰ que nous définissons provisoirement, et dans les limites de ce travail, comme l'ensemble de comportements, attitudes, ou actes de l'occupant visant à étouffer ou à affaiblir la résistance de l'occupé. Comme on peut le constater, cette notion est plus riche que celle de la répression qui réfère uniquement à une «punition par l'usage de la violence»¹¹. Elle est donc plus opérationnelle dans le cadre de cette étude qui se situe dans une perspective plus large. Avant d'en examiner les divers moyens d'action (3), il faudra, au préalable, tenter de trouver les facteurs qui la déterminent ou les logiques qui la sous-tendent (2).

2. DETERMINANTS DE LA CONTRE-RESISTANCE

D'une manière générale, la contre-résistance se prépare, même si on ne peut pas en exclure les «imprévus», les réactions spontanées. Qu'elle consiste en répression ou en tout autre acte, elle résulte souvent d'un calcul, d'un choix préalable de l'occupant. Dans le cas qui nous intéresse, il est possible de retenir trois facteurs qui déterminent la réaction de l'occupant au Kivu: ses objectifs, les contraintes internationales et l'attitude de l'occupé.

2.1. Objectifs de l'occupant

Il y a autant de stratégies de contre-résistance que d'objectifs de l'occupation. Pourquoi le Rwanda occupe-t-il le Kivu? Même s'il est difficile de répondre avec certitude à cette question, il est possible, à partir des faits et déclarations des officiels rwandais, de formuler quelques hypothèses en guise d'esquisse de réponse. La thèse qui sous-tend notre réflexion à ce propos est que les objectifs opérationnels du Rwanda sont déterminés plus par son intérêt que par ses ambitions. Cet intérêt se trouve aux niveaux de la sécurité, de l'accès aux ressources stratégiques de l'Est du Congo, et du soutien de la communauté internationale à sa cause.

¹⁰ Le substantif «contre-résistance» utilisé ici dans le sens d'une lutte anti-résistance, est formé par analogie à la notion de contre-insurrection (counter insurgency) qu'on trouve dans la doctrine américaine et britannique, ou à celle de la contre-guérilla décrite par Luis Mercier-Vega. Voir MERCIER-VEGA, L., *Technique du contre-état*, Paris, Editions Pierre Belfond, 1968, pp.97-105.

¹¹ Dans le sens que le dictionnaire *Petit Robert* donne à ce mot.

2.1.1. L'impératif sécuritaire

La thèse officielle du Rwanda a toujours été que la présence de son armée au Congo est dictée par des raisons de sécurité. Son but, en envahissant le Congo, serait d'assurer la sécurité à sa frontière et de se prémunir contre les menaces de déstabilisation émanant des ex-FAR (Forces Armées Rwandaises) et des *Interahamwe* qui opèrent à partir du territoire congolais. Il s'agit donc, pour le Rwanda, d'une question d'intérêt national. Il est vrai que les Rwandais ont été profondément traumatisés par l'effroyable génocide de 1994. Et l'idée que certains auteurs de cette tragédie (c'est-à-dire les *Interahamwe* et les éléments des ex-FAR) circulent encore dans les jungles du Congo (au Kivu en particulier) devrait susciter une peur et des inquiétudes légitimes au Rwanda. D'autant que les officiels rwandais n'ont jamais considéré ce génocide comme un fait du passé. Car pour eux, les extrémistes Hutu poursuivent toujours, cette fois-ci au départ du Congo, «leurs opérations macabres d'extermination des Tutsi»¹². De ce point de vue, l'armée rwandaise se trouverait au Congo en position de légitime défense; et si elle combat le régime de Kinshasa, c'est parce que ce dernier soutiendrait ses ennemis. Il faut dire aussi que dans certains milieux de Kigali, on considère que la résistance populaire du Kivu est essentiellement mue par un sentiment anti-Tutsi inspiré ou exacerbé par l'idéologie génocidaire des extrémistes Hutu¹³. Ce qui placerait les habitants du Kivu (ou, à tout le moins, ceux d'entre eux qui sont proches de ces extrémistes) dans le point de mire de l'armée rwandaise, au même titre que les *Interahamwe*, par exemple.

Bref, les dirigeants rwandais sont aujourd'hui persuadés que le Kivu leur pose un réel problème de sécurité et qu'ils n'ont que le choix des armes devant l'imminence du danger. Pour eux, l'intervention militaire de l'APR au Congo est une question de vie ou de mort. C'est ce que Privat Rutazibwa exprime en ces termes: «quand on est confronté à une idéologie d'extermination et de déni de droits élémentaires, le dialogue et la négociation deviennent hors de question et le recours aux armes est inévitable»¹⁴. Ceci pourrait expliquer la fréquence et l'ampleur des violences répressives que l'occupant exerce sur la population. A vrai dire, les préoccupations sécuritaires du Rwanda sont réelles. Mais on ne peut pas soutenir la répression et les atrocités commises au Kivu par le Rwanda, au nom de sa sécurité, sans donner l'impression de considérer que la vie des

¹² Selon une expression du président Bizimungu. Voir Jeune Afrique n°1978, 8 au 14 décembre 1998, p.24.

¹³ Lire RUTAZIBWA, P., «Grands lacs: la question tutsi n'est pas un détail», *Agence rwandaise d'information (ARI/RNA)*, n°110 du 1 au 7 octobre 1998.

¹⁴ *Idem.*

Congolais vaut moins que celle des Tutsi rwandais. De même, il ne faut jamais oublier que le péril hutu, que Kigali redoute tant, résulte d'un problème interne au Rwanda, et que c'est dans ce pays qu'il faut lui trouver une solution durable. Enfin, s'il est légitime pour tout Etat d'assurer sa sécurité, on a du mal à imaginer que Kigali doit défendre sa frontière à Kisangani ou au Kasai, à plus de mille kilomètres de celle-ci. Le déploiement des troupes rwandaises aussi loin, à l'intérieur du Congo, laisse supposer que Kigali poursuit d'autres objectifs.

2.1.2. L'impératif territorial

Le contrôle des territoires se trouvant à l'Est du Congo est un enjeu essentiel de la guerre que le Rwanda a initiée. Le rapport du groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la république démocratique du Congo souligne que ce pays est doté «*d'une biodiversité remarquable, de ressources minérales et forestières très riches et de sols fertiles se prêtant à l'agriculture*»¹⁵. Selon ce rapport, «*ces conditions favorables, surtout dans l'Est du Pays, sont à l'origine de l'occupation actuelle et de la lutte pour l'exploitation des ressources*»¹⁶. L'invasion du Congo par le Rwanda aurait ainsi une motivation économique. Mais l'idée que le Rwanda se fait de la relation à établir avec les territoires¹⁷ qu'il contrôle (ou occupe) à l'Est du Congo semble avoir évolué avec le temps. Car, si au début de la guerre en 1996, on pouvait discerner dans le chef de l'occupant des signes d'une volonté d'expansion territoriale, il est raisonnable de considérer aujourd'hui que ce qui l'intéresse c'est l'accès aux ressources naturelles et l'exploitation durable du potentiel économique du Kivu.

a. La logique de l'expansion territoriale ou d'annexion

Il est indéniable que l'ambition d'expansion territoriale a été un moteur important du comportement agressif du Rwanda vis-à-vis du Zaïre. On pourrait même dire que, pour le Rwanda, la main mise sur une partie du Kivu

¹⁵ NATIONS UNIES, *Rapport du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la république démocratique du Congo*, New York, avril 2001, p.6.

¹⁶ *idem*

¹⁷ La notion de territoire doit être comprise ici non pas dans le sens abstrait d'étendue de terre, mais comme un espace qui renferme des richesses (pâturages, mines, bois, point d'entrée de recettes, etc).

fait partie des objectifs initiaux de la guerre qu'il a initiée en 1996. Cette assertion est fondée sur trois éléments.

a.1. Les revendications territoriales du président Bizimungu en octobre 1996

Elles portent sur certaines parties du Kivu qui, selon lui, auraient fait partie du «Grand Rwanda» précolonial. En effet, dans son discours du 10 octobre 1996 à Cyangugu, il déclarait : «*Même dans la région appelée Bishugi considérée aujourd'hui comme bastion des Banyamulenge, tous les habitants de ces contrées étaient des Rwandais. Même Kayenzi et les autres, situées actuellement au Zaïre, faisaient partie du Rwanda*». Et d'ajouter «*Si nos combattants sont actuellement au Zaïre, ils sont chez eux*»¹⁸. Il faut relever le caractère ahistorique de ces revendications. Car, s'il est vrai qu'au 19^e siècle les rois du Rwanda ont effectué plusieurs incursions militaires dans les royaumes voisins à l'Ouest, il est aussi vrai que ces royaumes n'ont jamais été annexés. Si bien qu'il est impossible d'assigner des frontières fixes au Rwanda précolonial¹⁹. «*On se trouve en effet confronté à des situations trop diverses, allant de l'occupation et de l'administration complètes à des raids occasionnels chez des voisins, en passant par le paiement plus ou moins régulier d'un tribut à la cour rwandaise ou encore l'entretien de rapports rituels*»²⁰. Et contrairement à la thèse de Bizimungu, les rois du Rwanda n'ont jamais réussi à gagner le cœur du Bushi²¹.

a.2. La campagne médiatique des diplomates rwandais autour du thème de l'espace territorial du «Grand Rwanda»

Concomitamment aux déclarations du président rwandais, Manzi Bukuramutsa et Anastase Gasana, à l'époque respectivement ambassadeur du Rwanda en Belgique et ministre rwandais des Affaires étrangères, ont entrepris une campagne dans certains médias occidentaux pour expliquer, carte géographique à l'appui, que le colonisateur avait arbitrairement amputé

¹⁸ Voir traduction française de ce discours dans WILLAME, J.-C., *Banyarwanda et Banyamulenge*, Paris, l'Harmattan, 1997, p.97.

¹⁹ Lire à ce sujet, VANSINA, J., *L'évolution du royaume rwanda des origines à 1900*, Bruxelles, Académie royale des sciences d'outre mer, 1962, p.90.

²⁰ REYNTJENS, F., et MARYSSE, S., (dir.) *Conflits au Kivu: antécédents et enjeux*, Anvers, Centre d'études de la région des grands lacs d'Afrique, décembre 1996, p.17.

²¹ Voir PAGES, *Le royaume hamite au centre de l'Afrique*, M.R.C.P., 1933, p.174. cité par MUNZHIRWA, M. N., *La houe, la vache, le mwami. Mode de production agro-pastoral et changement de structures socio-politiques. Le royaume de Kabare depuis les origines jusqu'en 1970*, Thèse de doctorat, Louvain-la-neuve, 1977, p.49.

le Rwanda de certains territoires qui se trouvent actuellement à l'Est du Congo. Cette campagne n'est pas vaine. Car la thèse de Bizimungu est vite relayée en Occident à grand renfort des médias. Et on peut déjà lire dans la presse américaine: «*Tutsi forces in Rwanda, Burundi and Eastern Zaire have struck back at their enemies and are trying to reassert control over an area that was part of their ancestral kingdom*»²². Il est fort probable que le but de cette campagne était de préparer l'opinion internationale à une future annexion de ces territoires.

a.3. *L'idée d'une conférence de Berlin II*

Cette idée a été lancée et défendue par les officiels rwandais dès le début de la première guerre dite «de libération», en octobre 1996, jusqu'en décembre 1998 (au cours du sommet France-Afrique de Paris). Ceci indique que le Rwanda était déterminé à obtenir une redéfinition des frontières étatiques conformément à ses revendications territoriales. Le fait qu'en octobre 1996, aucune instance internationale (judiciaire ou politique) n'ait fait suffisamment objection à l'invasion du Kivu par le Rwanda a, vraisemblablement, conduit certains experts à voir dans cette idée un piste de solution à la crise de la région des grands lacs d'Afrique. R. Griggs écrit alors en 1997: «*This idea [...] suggests a conference to re-negotiate Central – and some say all – African boundaries. An effort could be made to rationalise the size of states, distribute resources more intelligibly, further align cultural and political boundaries, and eliminate the landlocked status of states. Any geostrategic designs could be openly discussed, such as the proposed annexation of Burundi to Tanzania, or annexing Kivu to Rwanda*»²³. Avec la deuxième guerre qui débute le 2 août 1998, la position de la société internationale est différente. Très tôt, des initiatives de paix²⁴ et des déclarations d'instances régionales et internationales se multiplient, affirmant chaque fois les principes de la souveraineté et l'intégrité territoriale du Congo. Partout en Afrique, où il soumet l'idée d'une conférence de Berlin II, le Rwanda se heurte à une fin de non-recevoir implacable. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) ne peut que s'opposer à cette idée qui risque de

²² Mc KINLEY, J.C., *New York Times*, 28 October 1996.

²³ GRIGGS, R., «Designs for Peace», *Track two*, April 1997, p.28.

²⁴ Rencontres de Victoria Falls I et II, Prétoria, Durban, Ile Maurice, Syrte (plusieurs), Libreville, New York (en marge de l'AG des Nations Unies), Nairobi, Lusaka (plusieurs), Gaborone, Paris (sommet France-Afrique), Ouagadougou, Tripoli, Windhoek, Kinshasa, Yaoundé. Pour plus de détails sur les dates et les résumés des débats de ces rencontres, lire le rapport de l'Organe central de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, Central Organ/MEC/AHG/3-IV, Addis Abéba, 4 décembre 1998.

consacrer la mort des Etats-nations dont elle est l'émanation. Les prises de positions de l'Union européenne et de l'ONU (celles du Conseil de sécurité, en particulier)²⁵, achèvent de convaincre le Rwanda que la société internationale n'est pas encore prête à accepter la révision des frontières des Etats-nations en Afrique, et qu'il n'est pas dans son intérêt de persister dans la logique de l'expansion territoriale. Il y renonce d'ailleurs (formellement, du moins) en signant, le 1 juillet 1999, l'accord de cessez-le-feu de Lusaka. Cet accord qui affirme les principes de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières héritées à l'indépendance, prévoit le retrait des troupes rwandaises (et d'autres troupes étrangères) du territoire congolais.

Il importe de souligner que cette logique d'expansion territoriale s'appuie sur l'idée que le Kivu constitue un «espace vital» pour le Rwanda²⁶. Mais il ne faut pas perdre de vue, comme l'histoire du nazisme le montre, que l'idéologie de l'espace vital est indissociable de celle de la supériorité raciale ou ethnique de l'occupant et du mépris de l'occupé. Autant les nazis trouvaient des «sous-hommes» en Pologne, autant les Rwandais considèrent aujourd'hui que les Congolais du Kivu sont des «*Ibicucu*», c'est-à-dire des idiots ou des vaux rien. Et pour autant que les populations autochtones peuvent constituer un obstacle au projet d'expansion territoriale de l'occupant, la pratique de la répression va servir à éliminer cet obstacle pour faire place nette à l'arrivée des «nouveaux propriétaires». On assiste déjà à ce phénomène dans le Masisi où les populations autochtones hunde ont été contraintes d'abandonner leurs villages qui se transforment petit à petit en colonies protégées par des militaires de l'APR ou du RCD²⁷.

b. La logique d'exploitation des ressources stratégiques

Si des obstacles sérieux se dressent désormais sur la voie de l'annexion du Kivu par le Rwanda, ce dernier voudrait néanmoins poursuivre

²⁵ La résolution 1234 du Conseil de sécurité de l'ONU marque un changement significatif dans la position de la communauté internationale vis-à-vis de la guerre du Congo.

²⁶ Ces propos de John Ndusha sont très explicites sur cette idéologie: "*The region of present Rwanda cannot support us without frequent genocides, therefore dukwiye kwisanzura (we must extend) and join our brother and sisters who proceeded us in the move to the rich territories of the west. Anyone who is not enthused by these prospects must be, what can I say... trapped in somekind of colonial box! What we do let us not forget our brave men and women in uniform out there fighting so that our children may have a decent life. Let us make it a point to translate their bravery into reality*". Voir JOHN NDUSHA, jndusha@hotmail.com "Joseph Kabila is a Munyarwanda", [rwanda -l@egroups.com](mailto:rwanda-l@egroups.com), Tue, 23 Jan 2001.

²⁷ REC-INFO, n°5/2001, 23 mai 2001, p.9.

l'exploitation des ressources que recèle cette région. Les élites rwandaises ne peuvent pas assurer leur train de vie grâce aux seules ressources de leur pays. En plus, la guerre dans laquelle le Rwanda se trouve empêtré depuis plus de dix ans nécessite des moyens de plus en plus accrus pour l'entretien d'une armée surdimensionnée (achat des équipements militaires, soldes et primes de guerre, formation, etc). Ces moyens lui font cruellement défaut alors qu'il peut les trouver au Congo, pays voisin très riche mais paradoxalement très affaibli aux plans militaire et politique. Dans ces conditions, avoir accès aux ressources du Congo (ou du Kivu), devient un objectif stratégique, voire une question d'intérêt national, pour le Rwanda. L'occupation actuelle du Kivu trouve ainsi sa justification²⁸. L'argument de sécurité qu'il invoque souvent à l'appui de sa démarche d'invasion du Congo n'est pas sans fondement, mais ne suffit pas pour justifier la concentration de ses troupes autour de sites d'exploitation minière du Kivu (Kamituga, Lugushwa, Lubutu, Punia, Salamabila, Walikale, etc). Les combats qui ont opposé, en 1999 et 2000, ses troupes à celles de l'Ouganda autour des riches zones diamantifères de Kisangani, ont démontré que le contrôle des ressources stratégiques était l'une de ses priorités au Congo.

L'exploitation de ces ressources commence avec la première «guerre de libération» de 1996. Selon le rapport du groupe d'experts des Nations Unies, elle se déroule en deux phases: la phase du pillage des stocks (minerais, produits agricoles et forestiers, bétails, etc), et la phase de l'exploitation active et directe (au fur et à mesure que les stocks diminuent). Concurrencé sur le terrain par l'Ouganda, le Rwanda s'oriente vers la création d'un protectorat ou d'une zone de domination politique exclusive²⁹ au Kivu pour s'assurer le contrôle du système commercial de cette région et y poursuivre l'exploitation active des ressources naturelles. Celle-ci doit s'appuyer sur des structures financières et commerciales adéquates³⁰ d'une part, et sur le concours de la main d'œuvre locale d'autre part. De ce point de vue, la réalisation de l'objectif de l'occupant dépend en quelque sorte de l'occupé³¹. A voir

²⁸ Le rapport du groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la république démocratique du Congo est très explicite à ce sujet.

²⁹ Il s'agit, selon ZBIGNIEW BRZEZINSKI, d'une zone de monopole politique et économique comme celle que l'Union soviétique exerçait sur l'Europe de l'Est. Elle n'est pas à confondre avec une sphère d'influence qui présente une plus grande perméabilité socio-économique. Voir BRZEZINSKI, Z., *Le grand échiquier : l'Amérique et le reste du monde*, Paris, Bayard Editions, 1997, p.215.

³⁰ Cf *infra*.

³¹ Dans des cas très limités, l'occupant rwandais importe de la main d'œuvre. C'est le cas de ces 1500 prisonniers hutu qui ont été placés sur les sites d'exploitation minière

comment l'armée rwandaise assure l'ordre et la sécurité dans les zones d'exploitation minière qu'elle contrôle (comme à Lugushwa ou à Kalima), on peut en déduire, avec Semelin que «plus l'occupant estime que l'occupé peut lui être utile, plus il a intérêt à le ménager»³². Le fait que dans ces zones, l'occupant ouvre les circuits commerciaux même aux mouvements de résistance³³, suggère que l'objectif de l'exploitation économique est un facteur de modération ou de dosage de la répression. Ce qui permet de donner une plus grande place à la séduction (pour gagner des alliés locaux) dans les actions de contre-résistance.

2.2. Les contraintes internationales

De nos jours, les acteurs des conflits, qu'ils soient étatiques ou non étatiques, cherchent constamment à obtenir un soutien populaire à leur cause, tant au niveau national qu'international. L'information, la propagande et la diplomatie jouent un rôle important à cet effet. Il faut noter toutefois que dans ce domaine, l'ordre international (qui est marqué par les «valeurs universelles») est une ressource autant qu'une contrainte. Depuis le début de la guerre, le Rwanda a réussi à s'attirer une sympathie de la communauté internationale grâce au discours sur le génocide³⁴. Reconnaisant leur culpabilité vis-à-vis de la tragédie rwandaise de 1994, et pour se racheter aux yeux de leurs opinions nationales respectives, les pays occidentaux ont donné une espèce de caution à l'intervention militaire du Rwanda au Congo en s'abstenant de condamner ce qui apparaît comme une violation flagrante du droit international. Ce faisant, la communauté internationale a accordé, de façon implicite, une légitimation politique à la présence militaire rwandaise au Congo³⁵. Mais cela ne devrait pas signifier que le Rwanda est autorisé à faire n'importe quoi dans ce pays, et en particulier à exercer la violence à l'égard des populations civiles. Car dans un monde où l'attachement aux droits de l'homme est croissant, «la violence, à la fois dans son intensité et dans le choix de ses cibles, doit être acceptable par les opinions publiques

de Numbi dans la zone de Kalehe. Voir NATIONS UNIES, *Rapport du groupe d'experts...op. cit.*, p.13.

³² SEMELIN, J., *op. cit.*, p.169.

³³ Cf *infra*.

³⁴ Non seulement le Rwanda rappelle sans cesse aux Occidentaux leur apathie face au génocide de 1994, mais aussi il présente son intervention au Kivu comme préventive d'un autre génocide.

³⁵ Certains diplomates des pays occidentaux ne cachent pas leur approbation vis-à-vis de l'engagement militaire rwandais au Congo. Voir NATIONS UNIES, *Rapport du groupes d'experts... op. cit.*, p.40.

internationales»³⁶. Et la seule légitimité qui peut être accordée au Rwanda dans ces conditions doit être, comme l'indique Francart Loup, «*celle du sens: sens lié aux buts poursuivis et sens lié aux options choisies pour atteindre ces buts*»³⁷. Si donc les acteurs internationaux hésitent encore à condamner fermement la présence rwandaise au Congo, ils ne peuvent s'empêcher toutefois de stigmatiser, au nom des principes et valeurs universelles, les violences massives des forces d'occupation contre les populations civiles du Kivu. Les récentes résolutions du conseil de sécurité de l'ONU et les déclarations de l'Union européenne en témoignent.

En fait, dans le cadre de la guerre actuelle du Congo, le Rwanda ne peut pas se passer du soutien de la communauté internationale³⁸. Si bien que la recherche permanente d'un soutien et d'une légitimité internationale le contraint à une logique d'ajustement à l'ordre international. Ce qui revient, pour lui, à inscrire l'acte d'occupation dans la conjoncture internationale post guerre froide caractérisée par la percée des droits de l'homme, la mondialisation de l'économie avec comme corollaire l'effritement de la notion de frontière et la remise en cause du principe de souveraineté. C'est ainsi que même lorsqu'il n'a pas la volonté de se conformer à la légalité internationale, le Rwanda est souvent obligé de «soigner son image»³⁹ en montrant qu'il n'est pas insensible aux préoccupations de la communauté internationale sur les violations des droits de l'homme dans la zone qu'il contrôle. Surtout que cette zone n'est pas une *terra incognita* pour les médias et les organisations internationales des droits de l'homme qui rapportent souvent les événements qui s'y déroulent. Depuis quelques temps, le pouvoir occupant a résolu de réduire la brutalité envers les membres de la société civile pour ne pas donner l'occasion aux médias internationaux d'en faire des victimes célèbres⁴⁰. Ceci indique que les stratégies de contre-résistance au Kivu sont contraintes par le regard international.

2.3. L'attitude de l'occupé : une résistance multiforme

Le comportement général de la population occupée a une influence sur la réaction de l'occupant. Selon que l'occupé choisit de collaborer ou de

³⁶ DORRONSORO, G., «Stratégie des acteurs non étatiques et internationalisation des conflits», *Puissances et influences, Annuaire géopolitique et géostratégique 2000-2001*, Turin, Editions Mille et une nuits, 2000, pp.118-121.

³⁷ FRANCCART, L., *Maîtriser la violence : une option stratégique*, Paris, Economica, 1999, p.128.

³⁸ Lire ANDRE, C., et LUZOLELE LOLA, L., «Politique de l'Union européenne et effets pervers pour le conflit dans la région des grands lacs», dans cet *Annuaire*.

³⁹ LÉLOUP, B.,

⁴⁰ Propos recueillis auprès d'un responsable du RCD/Goma.

résister, la réaction de l'occupant n'est pas identique. Depuis 1996, la population du Kivu (celle du Sud-Kivu en particulier) a clairement affiché son hostilité à l'égard de l'occupation étrangère, à tel point que d'aucuns ont conclu à l'émergence d'une véritable résistance dans cette région⁴¹. Cependant, l'effectivité de cette résistance demeure l'objet d'une controverse au sein de l'opinion scientifique. Si tout le monde s'accorde pour reconnaître l'existence d'une résistance civile au Sud-Kivu (celle dont l'église catholique constitue l'avant-garde), les opinions divergent en ce qui concerne la résistance armée symbolisée par les mouvements Mayi-Mayi. Pour une première tendance, qui ressort des travaux de Frank Van Acker et Koen Vlassenroot⁴², le phénomène Mayi-Mayi est à situer dans un contexte où la violence joue un rôle important dans la réorganisation de l'espace économique et le contrôle des ressources économiques au Kivu. Selon cet entendement, les mouvements Mayi-Mayi sont l'expression d'une quête combinée de contrôle des ressources (pour les «hommes puissants») et d'intégration sociale (pour les «cadets sociaux»). Dans un contexte de misère, d'insécurité, d'impunité et d'absence de structures d'encadrement de la jeunesse (d'où le manque de perspective d'avenir), les marginaux sociaux et autres jeunes non scolarisés n'ont pas d'autres alternatives que de s'engager dans la violence pour se faire une place dans la société. Leur idéologie actuelle serait donc celle de l'appropriation des ressources par les armes. Et si on peut admettre que le phénomène Mayi-Mayi comporte un aspect de résistance, c'est uniquement par rapport à l'ordre interne (ayant favorisé les exclusions) qui a prévalu dans le pays avant la guerre de 1996. Par conséquent, selon cette tendance, les mouvements Mayi-Mayi actuels ne constituent pas une résistance armée contre l'occupation étrangère. Il faut admettre que cette position repose sur des arguments pertinents. Mais sa faiblesse réside dans le fait qu'elle considère les «Mayi-Mayi» comme une catégorie homogène.

Notre point de vue concernant cette question (et c'est la deuxième tendance) est que les groupes armés qui portent l'appellation «Mayi-Mayi» ne sont pas tous des mouvements de résistance. Il faut faire une distinction entre les «Mayi-Mayi/mouvement social», et les «Mayi-Mayi/mouvement politique». Les premiers sont des groupes armés sans idéologie politique, constitués des jeunes qui se livrent aux vols, viols, rackets, et, parfois, aux assassinats dans le but de se procurer des biens matériels. Il s'agit d'organisations criminelles, très minoritaires et sans aucun leadership connu,

⁴¹ Lire à ce sujet LUBALA, E., «L'émergence du phénomène résistant au Sud-Kivu (1996-2000)», REYNTJENS, F., et MARYSSE, S., *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 1999-2000*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp.188-223.

⁴² VAN ACKER, F., and VLASSENROOT, K., *Youth and conflict in Kivu : «Komona clair»*, <http://www-jha.sps.cam.uk/c/c095.htm>, posted on 17 January 2000.

qui sont prêtes à toute sorte d'alliances pour poursuivre leurs objectifs. Tel est le cas des groupes qui s'attaquent souvent aux convois des camions sur la route des escarpements de Ngomo, entre Bukavu et Uvira. Dans la même catégorie des «Mayi-Mayi/ mouvement social» peuvent aussi être rangés des mouvements qui ont l'aspect d'une simple jacquerie dans le sens où ils sont dirigés par des chefs traditionnels qui mobilisent des paysans essentiellement sur une base ethnique. Même s'ils prennent l'occupant étranger pour cible, ils restent caractérisés par l'absence d'encadrement idéologique, ce qui les rend très fragiles et éphémères. Le groupe Mayi-Mayi du chef Katora, dans le groupement de Mubuku en zone de Kalehe, en est la meilleure illustration.

Dans la deuxième catégorie on retrouve des groupes qui, par essence, sont mus par une idéologie d'autodéfense et de protection de l'espace politique (le territoire) contre un occupant étranger. Certains se sont constitués spontanément dès la première invasion rwandaise en 1996, d'autres ont vu le jour plus tard à la suite d'une prise de conscience résultant d'un travail idéologique de la société civile. Ils sont tous organisés pour mettre en cause, grâce à la lutte armée, l'ordre établi par l'occupant. Ces groupes qui jouissent du soutien total de la population couvrent l'ensemble du Kivu, de Beni à Fizi, et de Bukavu à Shabunda. La plupart d'entre eux portent aussi l'appellation de «Forces d'autodéfense populaires», FAP en sigle. Lorsque on sait que les FAP sont une création du défunt président Kabila dans le cadre de sa campagne pour une «guerre de résistance populaire»⁴³, on ne peut pas douter du caractère politique de ces groupes qui veulent symboliser le refus de la domination étrangère au Kivu. La Division spéciale Mayi-Mayi du Général Padiri Bulenda en est le prototype. Il serait vain de nier le ralliement de quelques «bandits» et d'autres «opportunistes» à des mouvements de résistance Mayi-Mayi. Toutefois, il faut se garder de généraliser ces cas et d'en faire une caractéristique de la nature sociale de ces mouvements.

Du point de vue de l'occupant, l'existence d'une résistance armée au Kivu implique qu'il doit se préparer à faire face à un adversaire qui peut vite devenir très redoutable. Sur le plan psychologique, ceci est de nature à susciter la peur de perdre la vie à tout moment. Pour lui, les groupes engagés dans la lutte armée ainsi que la population qui les soutient sont à considérer comme des ennemis qu'il ne faut ménager en aucun cas. Les fréquentes répressions qui font suite aux embuscades des résistants, comme le massacre de Kasika du mois d'août 1998, pourraient donc trouver une explication dans le cycle «provocation-répression» inhérent à tout conflit armé. Dans le cas de Kasika, et certainement dans d'autres cas qui ont suivi, la répression n'en demeure pas moins absurde dans la mesure où elle est disproportionnée par

⁴³ Lire à ce sujet SOLIDARITE INTERNATIONALE, *Kabila et la guerre de résistance nationale*, 23^e année n°145, septembre 1998.

rapport au fait qui l'aurait provoquée. En règle générale, les modes d'action de la résistance civile (qu'on observe à Bukavu, notamment) suscitent une répression plus faible que la guérilla des Mayi-Mayi. Jacques Semelin explique cela par le fait que les enjeux de la résistance civile sont plus faibles que ceux de la guérilla. Sous l'angle des objectifs fondamentaux de l'occupant, une manifestation symbolique, par exemple, a moins d'importance qu'un attentat à l'explosif contre ses troupes. A la rigueur, il peut tolérer la première mais certainement pas la répétition du second. Dans ce dernier cas la répression peut être féroce⁴⁴.

3. MOYENS D'ACTION DE LA CONTRE-RESISTANCE

Dans une interview accordée à l'AFP le lundi 23 octobre 2000, le président Paul Kagame déclarait que les troupes rwandaises resteront au Congo "*aussi longtemps qu'il le faudra*". Avant d'ajouter que: "*nous ne sommes pas allés au Congo pour être populaire, sûrement pas pour montrer aux congolais combien nous sommes bons*"⁴⁵. Ceci montre que l'une des tâches essentielles du pouvoir occupant, pour parvenir à une occupation durable et facile du Kivu, est de mâter la résistance locale. Pour cela, il fait recours aussi bien aux moyens d'action classiques de contre-résistance (tels qu'ils sont décrits par Machiavel dans *Le Prince*, par exemple), qu'aux moyens d'action nouveaux dont le plus important est l'arme du "coltan" ou la récupération économique.

3.1. Les moyens d'action classiques

3.1.1. L'usage de la violence

Un ordre imposé par la force est souvent maintenu que par la force. Ainsi est-il que l'usage de la violence fait partie des stratégies de contre-résistance de l'occupant rwandais au Kivu. La violence dont il est question ici, est un mélange de répression et de terreur.

a. La répression ou la réponse frontale

L'un des moyens pour combattre une résistance est de l'affronter directement. C'est le mode de la répression. Celle-ci vise à «maîtriser» une résistance par la coercition ou le recours à la force. Au Kivu, cette stratégie est

⁴⁴ SEMELIN, J., *op. cit.*, p.158.

⁴⁵ AFP, Kigali, 24 octobre 2000.

fréquemment appliquée par l'occupant sur des individus ou groupes d'individus faisant partie de la population civile et accusés d'être en intelligence avec les Mayi-Mayi. Elle se traduit par des arrestations, des tortures, voire des exécutions dans des conditions horribles. Le cas des femmes enterrées vivantes à Mwenga, en 1999, illustre bien cette situation. Très souvent cette répression prend la forme de massacres à grande échelle. Ainsi, toute la population du Kivu reste traumatisée par une série de répressions aveugles perpétrées dans un passé récent dans plusieurs localités de la région⁴⁶. Aucune communauté du Kivu n'est, à ce jour, épargnée de ces atrocités. Chaque fois l'occupant prétend que les victimes étaient mêlées aux *Interahamwe* qu'il faut neutraliser coûte que coûte. Cette répression de masse n'a pas réduit la population à la soumission. Au contraire, elle a contribué à cristalliser la haine contre l'occupant et à renforcer, dans toutes les communautés locales, le sentiment d'être victime d'un ennemi commun qu'il faut combattre.

Quand la stratégie de recours à la force est appliquée à l'égard des mouvements de résistance armée, elle donne lieu à des batailles rangées ou à de simples accrochages. Le rapport du groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo en donne une description détaillée. Mais il précise que «*la zone des hostilités est généralement située près des gisements de la colombo-tantalite (coltan) et des zones diamantifères*»⁴⁷. Selon le même rapport, ces accrochages sont en augmentation. On aurait signalé 177 combats entre mai et décembre 2000; et dans certaines localités il y aurait eu jusqu'à 10 accrochages au cours de la même année⁴⁸. On peut en déduire qu'il s'agit, pour l'occupant, plus d'opérations qui visent à lui donner un accès aux ressources convoitées qu'à sanctionner une quelconque action violente de dissidence (une embuscade des Mayi-Mayi, par exemple). Et malgré la fréquence de ces accrochages, il n'existe aucune indication sérieuse de la volonté de l'occupant de «liquider» ces mouvements de résistance armée. Son intérêt est de voir ces mouvements se transformer en main d'œuvre pour l'exploitation de ces ressources⁴⁹.

b. La terreur

La pratique de la terreur reste l'élément essentiel de la stratégie du pouvoir occupant. Face à l'hostilité que lui manifeste ouvertement la

⁴⁶ Kaziba, Kasika, Burhinyi, Makobola, Katana, Katogota, Mushinga, etc.

⁴⁷ NATIONS UNIES, *Rapport du groupe d'experts ...*, op. cit., p.39.

⁴⁸ *idem*.

⁴⁹ Voir *infra*.

population, l'occupant cherche, par tous les moyens, «à obtenir un consensus social par la passivité forcée de la population et la destruction de toute possibilité de contestation»⁵⁰. La terreur vise essentiellement la population non combattante. On évoque de plus en plus le harcèlement et le déplacement des populations parmi les pratiques courantes de cette stratégie de terreur. Au cours du dernier trimestre de l'année 2000, par exemple, «des attaques, tueries et pillages se sont multipliées dans les villages autour de Bukavu, dans les chefferies de Walungu, et Kabare. Dans les groupements Chiherano, Kamisimbi, Bugobe, Lurhala, Nyatende, Nyangezi, ...des cas sont enregistrés tous les jours. Dans la semaine du 3 au 10 décembre 2000, six attaques ont été perpétrées : Nyangezi (21 paysans tués, pillages dans 3 villages, 9 femmes violées); Kamisimbi (3 attaques, 5 paysans brûlés vifs dans leurs huttes, 29 personnes tuées, 7 femmes violées dont 3 fillettes de 6 à 9 ans); Bugobe (1 attaque, pillage et 5 personnes tuées)»⁵¹. On affirme sur place que «l'insécurité au Sud-Kivu est organisée par les soldats rwandais, Hutu (anciens prisonniers) et Tutsi, avec la complicité de certains soldats congolais du RCD»⁵². Ce genre d'attaques sont également signalés dans la plaine de la Ruzizi, à Sange et à Luvungi. Au courant du mois de mai 2001, «une cité minière, près de Shabunda, a été encerclée et des villages environnants incendiés. Pas moins de 250 maisons ont été ravagées... Dans la localité de Lulimba, 25 femmes, 9 enfants, et 14 vieillards ont été tués, et 52 maisons incendiées. Les militaires rwandais pillent tout à leur passage et tuent tout jeune (entre 12 et 30 ans) qu'ils rencontrent car pour eux, le coin reste le bastion privilégié des Mayi-Mayi. La population s'est réfugiée dans la forêt»⁵³. Au Nord-Kivu, la situation n'est pas meilleure. «A Masisi, les autochtones hunde ont été chassés de leurs terres et des colonies tutsi ont été créées, protégées par des militaires. A Walikale, la population est dans la forêt et la cité est envahie par des militaires rwandais qui y sont pour surveiller aussi les mines d'or et de coltan...A Lweshe, dans le territoire de Rutshuru, ils ont chassé le reste de la population qui était encore caché dans les bananeraies aux fins de se livrer à l'exploitation illicite du pyrochlore à la Somikivu»⁵⁴.

Il ne s'agit là que de quelques exemples d'une longue série d'attaques perpétrées dans les villages du Kivu et qui sont attribuées au pouvoir

⁵⁰ SUAREZ-OROZCO, M., «A grammar of terror : Psychological responses to states terrorism in dirty war and post-dirty war in Argentina», *The Paths to domination, resistance and terror*, Carolyn Nordstrom, 1992, p.220., cité par FRANCAERT, L., *Maîtriser la violence*, Paris, Economica, 1999, p.44.

⁵¹ REC-INFO, n°1/2001, 12 janvier 2001, p.10.

⁵² REC-INFO, n°2/2001, 12 février 2001, p.10.

⁵³ REC-INFO, n°5/2001, 23 mai 2001, p.9.

⁵⁴ *Idem*.

occupant. Les unités impliquées dans ces attaques sont généralement composées de militaires hutu de l'APR⁵⁵ mais commandés par des Tutsi. Les assaillants procèdent partout de la même manière: exécutions sommaires, viol des femmes, destruction des biens, avec amplification de la rumeur; ce qui provoque une terreur collective qui fait fuir les populations. Celles-ci abandonnent les champs et le cycle de production s'en trouve affecté. D'où, dans un mémorandum adressé au rapporteur spécial des droits de l'homme en République démocratique du Congo, Rigobert Minani conclut que «*ces attaques provoquent l'appauvrissement généralisé de la population de la province*»⁵⁶. Il s'ensuit naturellement une famine accentuée qui frappe surtout les populations rurales. Il serait ainsi question, pour l'occupant, d'affamer l'adversaire, de priver de manger à celui qui se bat pour qu'il n'ait plus la force de le nuire et qu'il devienne manipulable à merci⁵⁷. Mais ceci a également pour effet d'isoler les mouvements de résistance en dispersant les habitants des villages qui constituent leurs bases économiques et leurs champs de recrutement.

D'autres actes de terreur concernent des catégories spécifiques de personnes incarnant les aspirations de la population ou qui peuvent l'être éventuellement. Il s'agit premièrement des chefs traditionnels. Ils représentent l'autorité organisée d'un espace politique donné, et demeurent, dans le système de représentation de beaucoup de paysans, les «propriétaires» de cet espace. C'est ce qui fait d'eux un enjeu de l'occupation. En effet, pour l'occupant qui a des visées sur le même espace, il faudrait désormais que l'ancien «propriétaire» des lieux soit soumis à son autorité. A défaut, il est question de le «neutraliser» dans le double but de créer des espaces sans propriétaire (des *terra nullius* ou des terres sans maître) et de désacraliser l'autorité traditionnelle qui, par ailleurs, symbolise la résistance à l'occupation étrangère. Il importe de relever que les actions visant à «neutraliser» les *Bami*⁵⁸ ont débuté en 1996. «*Certains chefs ont été assassinés (les Bami Lenge d'Uvira, Ndeze de Rutshuru, et Mubeza de Kasika), tandis que d'autres ont été arrêtés et détenus longuement sans motif valable, dans le seul but de les humilier (les Bami Ndatabaya de Ngweshe, Kabare de Kabare, Nakalonge*

⁵⁵ Parmi eux, on retrouve d'anciens prisonniers poursuivis au Rwanda pour génocide. Ces «faux *Interahamwe*» sont en première ligne sur tous les fronts de l'APR au Congo et sont fréquemment utilisés dans les attaques des villages au Kivu. Voir à ce sujet la mise au point à l'article du journal belge *De Morgen* faite par le Collège des consultants de l'Eglise catholique de Bukavu en date du 18 mars 2000.

⁵⁶ MINANI BIHUSO, R., *Terreur au Sud-Kivu. RCD, FPR, vrais et faux Interahamwe. Qui est la force négative et qui ne l'est pas?*, Kinshasa, Groupe Jérémie, 10 mars 2001, p.3.

⁵⁷ Lire à ce sujet MACHIAVEL, N., *Le prince*, Paris, PUF, 1989, p.64.

⁵⁸ Le terme *Bami* est le pluriel de *Mwami* qui signifie roi ou chef traditionnel.

de Kalonge). Les cours des Bami ont été saccagées et les objets sacrés profanés»⁵⁹. Certains Bami ont été contraints à vivre dans la clandestinité (Ndatabye, Kabare et Ndare) au moment où d'autres étaient obligés de s'exiler soit à Kinshasa (Naluhwinja, Bashali, et Atshongya) ou en Europe (Sangara de Kalehe)⁶⁰. Mais ce harcèlement des chefs traditionnels n'a pas réussi à effacer le pouvoir réel et le prestige dont ils jouissent auprès de la population. Bien au contraire. Prestige que le pouvoir occupant va, à maintes reprises, chercher à récupérer comme en mars 2001, lors des funérailles du Mwami Naluhwinja où les responsables du RCD sont allés nombreux s'incliner devant la dépouille mortelle du défunt qui était pourtant un résistant notoire. Il en a été de même lors des cérémonies commémoratives de la mort du Mwami Mubeza Nalwindi, en date 28 avril 2000, où les rebelles du RCD ont débloqué une somme importante d'argent pour nourrir la population qui s'était rassemblée pour la circonstance.

Deuxièmement, les animateurs des organisations de la société civile. Ils sont aussi l'objet d'un harcèlement systématique. La fréquence des interpellations et intimidations verbales ou écrites qu'ils subissent varie d'un animateur à l'autre selon l'impact du travail de son organisation dans la société ou de son emprise sur les populations. Les membres des organisations des droits de l'homme, des ONG de développement fort implantées à la base, de la radio Maendeleo, du bureau de coordination de la société civile, et les responsables de la chambre de commerce et des confessions religieuses sont ainsi les plus concernés de manière quasi permanente. D'aucuns pensent que le but majeur de ce harcèlement est de provoquer le départ d'une élite ayant la capacité d'encadrer la population et de l'éclairer sur son sort. Ce qui laisserait cette population à la merci de l'occupant. Une petite enquête réalisée au Sud-Kivu montre que, pour la ville de Bukavu uniquement, plus de quatre vingt animateurs connus des organisations de la société civile ont été contraints à quitter la région, entre 1996 et 2000, pour vivre en exil dans divers pays occidentaux ou à Kinshasa. Si l'on y ajoute ceux d'Uvira et de Fizi qui se trouvent, pour la plupart, dans les camps des réfugiés en Tanzanie, on atteindrait facilement le chiffre cent cinquante membres de la société civile vivant aujourd'hui en dehors du Kivu. Ce qui, du point de vue des activités de la résistance civile, peut devenir une cause d'affaiblissement.

Enfin, le clergé catholique. Ce groupe est considéré, à juste titre, par l'occupant comme l'avant-garde de la résistance au Sud-Kivu. Il constitue

⁵⁹ LUBALA, E., «L'émergence du phénomène résistant au Sud-Kivu», *op. cit.*, p.200.

⁶⁰ Il faut signaler que depuis quelques temps, les Bami Ndare et Kabare ne sont plus dans la clandestinité. Le dernier est «sorti de la forêt» au début de mois de juin 2001, suscitant des interrogations parmi les populations. Quant au Mwami Naluhwinja, il est décédé en France au mois de décembre 2000.

donc l'une des cibles privilégiées de ses actions de contre-résistance. Après l'assassinat de l'archevêque de Bukavu, Mgr Christophe Munzihirwa, perpétré par des militaires de l'APR en 1996, deux prêtres du même Archidiocèse ont été tués lors d'attaques attribuées aux militaires de l'APR/RCD: l'un à Kalonge le 22 novembre 1999, l'autre à Kiliba le 16 février 2000. Ces assassinats coïncident avec le début d'une longue série d'attaques par des hommes armés (et en uniformes) visant directement des institutions de l'église catholique locale (paroisses, centres de santé, couvents, monastères, séminaires, etc). Au total, 52 attaques de ce genre ont déjà été dénombrées à ce jour⁶¹. Evidemment, le RCD et ses alliés attribuent tous ces forfaits aux *Interahamwe* et *Mayi-Mayi*⁶². Mais le fait que ces attaques se déroulent généralement à proximité des campements des militaires de l'APR/RCD sans que ces derniers n'interviennent laisse supposer que ces militaires ne sont pas étrangers à ces actes de terreur. L'atteinte au clergé catholique la plus médiatisée et la plus significative par rapport à la résistance reste l'arrestation et la relégation, en date du 12 février 2000, du successeur de Munzihirwa, Mgr Emmanuel Kataliko, dans son village natal à Butembo. Durant les sept mois de sa relégation, les actions des *Mayi-Mayi* opérant dans les alentours de Bukavu ont été moins nombreuses qu'avant. Les responsables du RCD y ont vu le signe que c'est l'archevêque qui les soutenait. Celui-ci est décédé quelques semaines après son retour dans son diocèse des suites d'une crise cardiaque.

3.1.2. La séduction

Confronté à une répulsion généralisée, l'occupant est obligé de procéder par la séduction pour obtenir des alliés parmi la population. L'acte de séduction le plus éclatant est le comportement exemplaire de certaines unités de l'APR dans des opérations de maintien de l'ordre public. Très souvent, lorsqu'ils ne sont pas impliqués dans des actions de répression, les militaires de l'APR savent se distinguer de leurs collègues congolais du RCD par leur discipline et leur sens des responsabilités. Alors que pour les militaires congolais ces opérations constituent de bonnes occasions de rançonner la population, les militaires rwandais ont, à plusieurs reprises, réussi à se forger une réputation moins négative. Il est arrivé un moment où, à Kamituga et à Kalonge, les paysans ont préféré la présence des militaires

⁶¹ Pour plus de détail lire MINANI, R., *op. cit.*

⁶² Cfr RASSEMBLEMENT CONGOLAIS POUR LA DEMOCRATIE, *Note à Son Excellence Monsieur Moreels, envoyé spécial du gouvernement belge à l'est du Congo : Situation socio-politique, économique et humanitaire Sud-Kivu*, Bukavu, mars 2001.

rwandais à celle des congolais à cause des exactions que ces derniers leur faisaient subir. Même à Bukavu, l'ancien commandant de l'APR Machumu était considéré à la fois comme le représentant de l'occupant étranger et comme le recours ultime contre les tracasseries administratives ou d'exactions émanant des militaires. Ceci a contribué, d'une certaine manière, à moduler les sentiments de la population à l'égard des militaires de l'APR. Un autre mode de séduction est la cooptation de certains notables et acteurs de la société civile à des postes de responsabilité au sein du RCD. Le cas de Albert Muzima wa Simba, frère du Mwami Ndare Simba des Bifuliru et ancien chef de collectivité du Bifuliru dans le territoire d'Uvira, est éloquent. Il a été nommé au poste d'administrateur de territoire d'Uvira dans l'espoir de rallier une partie des Bifuliru au RCD. Il en est de même de Roger Safari Basinyize, ancien directeur général de l'Institut supérieur des techniques médicales (ISTM) de Bukavu qui a été désigné au poste de maire de cette ville. On peut également citer le cas de Kazunguzibwa Nyenyezi, lui aussi ancien directeur général de l'ISTM, nommé comme conseiller du gouverneur de province du Sud-Kivu chargé de l'administration. Récemment on a constaté que certains chefs traditionnels, tels que le Mwami Muganga de Burhinyi et Nakalonge de Kalonge, sont logés à Bukavu, par le RCD, dans des maisons de l'Etat.

La séduction prend parfois la forme d'un discours conciliant vis-à-vis de la résistance armée. Très souvent on entend les responsables du RCD déclarer : *«les Mayi-Mayi sont nos frères. Ils ne sont pas nos ennemis. Ce sont les Interahamwe que nous combattons»*. Et pour traduire cette parole dans les faits, le pouvoir occupant procède par des négociations avec les principaux mouvements de résistance armée en vue d'obtenir leur reddition. C'est ainsi qu'en date du 3 juin 2000, une réunion a été organisée à Myowe, près de Bunyakiri, mettant face à face des représentants des Mayi-Mayi et ceux de l'APR/RCD. Le général Padiri Bulenda des Mayi-Mayi qui était attendu à cette réunion ne s'est pas présenté. Cette tentative s'est donc soldée par un échec. De même, au début de l'année 1999, des représentants de Kigali ont tenté, sans succès, d'entrer en contact avec le commandant Dunia, chef Mayi-Mayi de Fizi, par l'entremise de l'administrateur de territoire du lieu. D'autres tentatives, plus fructueuses pour le pouvoir occupant, ont abouti au «débauchage» de certains chefs Mayi-Mayi auxquels des responsabilités importantes ont été confiées au sein du RCD. C'est le cas de Cuma Balumisa, un ancien Mayi-Mayi de Bunyakiri, qui a été élevé au poste de commandant de brigade pour le Sud-Kivu. C'est aussi le cas de Katora, chef de groupement de Mubuku et ancien chef Mayi-Mayi qui a été désigné au poste d'administrateur du territoire de Bunyakiri, nouvelle entité administrative créée pour le besoin de la cause. Les négociations avec les mouvements de résistance se poursuivent par l'entremise des «comités de médiation avec les combattants Mayi-Mayi» institués dans tous les villages de la région et qui

sont composés de notabilités locales à la solde du pouvoir occupant. Les quelques cas de reddition qu'ils obtiennent sont fortement médiatisés (par la radio et la télévision locales) pour servir d'élément de propagande anti-résistante. Les jeunes qui «quittent la forêt» sont ensuite intégrés dans les milices du RCD dénommées «*local defence forces*» après avoir subi une «rééducation»⁶³.

3.1.3. *L'amalgame*

Une des stratégies de contre-résistance consiste à discréditer les mouvements de résistance armée à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Par la désinformation, le pouvoir occupant présente tous les abus commis contre la population comme étant l'œuvre des *Interahamwe* et des *Mayi-Mayi*. Il arrive même que les militaires du RCD ou leurs alliés se déguisent en bandits pour commettre des forfaits qui sont par la suite attribués aux «forces négatives». La notion de «forces négatives» domine tellement le discours de la contre-résistance qu'elle mérite que l'on s'y attarde un peu. Chère au pouvoir occupant, cette notion fait son apparition dans le vocabulaire politique congolais dans le contexte de l'accord de Lusaka. Au cours des négociations qui ont précédé la signature de cet accord, elle est utilisée par les rebelles (du RCD surtout) pour désigner les *Interahamwe*, les ex-Forces armées rwandaises (ex-FAR), et les Forces pour la défense de la démocratie (FDD) du Burundais Léonard Nyangoma⁶⁴. L'accord de Lusaka reprend, dans son préambule, la notion de «forces négatives» mais n'en donne pas une définition explicite. Cet accord sous-entend néanmoins qu'il s'agit des forces qui sont «*déterminées à déstabiliser les pays voisins*». Il faudrait logiquement entendre par là toutes les milices et rébellions étrangères qui mènent, à partir du territoire congolais, des opérations militaires visant à déstabiliser les régimes en place dans leurs pays respectifs. Selon cet acception, la notion de «forces négatives» correspond à celle de «groupes armés» à désarmer conformément au chapitre 9 de l'annexe A dudit accord qui en donne une liste limitative comprenant les ex-FAR, l'ADF, le LRA, l'UNRF II, les milices *Interahamwe*, le FUNA, les FDD, le WNBf, le NALU et l'UNITA. Comme on peut bien le constater, les mouvements *Mayi-Mayi* ne figurent pas sur cette liste. Par conséquent, ils ne font pas partie de ces «groupes armés» à désarmer (et encore moins des «forces négatives») au sens de l'accord de Lusaka.

⁶³ Des camps de rééducation ont été implantés à Luvugi, Kaziba, Kalonge, Kinyogote, et Kamituga

⁶⁴ DADIE, D., «La rébellion congolaise mise devant ses responsabilités», *Le Soft online*, s.d.

Depuis la signature de l'accord de Lusaka, les rebelles du RCD distillent un discours qui place les mouvements de résistance armée du Kivu parmi les «forces négatives» à désarmer⁶⁵. Ils poursuivent deux buts en agissant ainsi. Tout d'abord, ils veulent montrer à l'opinion que les Mayi-Mayi sont très proches des Interahamwe et qu'ils partagent la même idéologie, celle du génocide. Cela ôterait toute légitimité à leur lutte, aux yeux de l'opinion internationale tout au moins. Ensuite, ils veulent se servir des mécanismes prévus par un accord soutenu par la communauté internationale pour éliminer de l'arène politique, en les désarmant, des adversaires qui leur font ombrage sur le terrain de la légitimité populaire.

3.2. L'arme du «coltan» ou la récupération économique.

Certaines activités de l'occupant, qui relèvent à première vue de l'exploitation économique, comportent un aspect de contre-résistance. C'est le cas de l'exploitation du coltan qui, à la faveur des circonstances, est devenue une véritable arme contre la résistance⁶⁶. Une fois arrivée au Kivu, l'APR découvre les fabuleuses richesses minières de cette région: l'or, la cassitérite, le coltan (colombo-tantalite), etc. Confrontés au problème de manque de moyens pour financer une guerre qui peut durer plus que prévu, les stratèges rwandais envisagent alors les possibilités de générer des ressources substantielles grâce à l'exploitation de ces richesses. Dès cet instant, l'objectif stratégique du Rwanda consiste à contrôler militairement toutes les zones minières et à organiser cette exploitation pour équilibrer son budget militaire. Cette exploitation ne nécessite pas seulement d'importants moyens financiers (que le Rwanda peut facilement mobiliser auprès de groupes financiers internationaux). Elle requiert également une parfaite maîtrise du terrain et le concours d'une main d'œuvre locale. A cet égard, la présence, sur le même terrain, des groupes qui mènent une lutte armée contre l'occupation étrangère ainsi que l'hostilité de la population, en général, envers l'occupant constituent un handicap sérieux pour le Rwanda. Mais devant la misère ambiante, l'extraction et la vente des matières précieuses apparaît comme une opportunité unique de revenus tant pour la population que pour les mouvements de résistance armée. La flambée des prix du coltan sur le marché,

⁶⁵ Voir RCD, *Compte rendu du conseil*, Goma, 6 novembre 1999 ; RCD, *Communiqué de presse*, Goma, 20 mars 2000 ; RCD, *Communiqué de presse*, Goma, 23 mars 2000 ; RCD, *Communiqué de presse*, Goma, 12 avril 2000.

⁶⁶ Un opérateur du secteur, que nous avons rencontré, rapporte ces propos de certains responsables de l'APR: "Nous n'empêchons pas les Mayi-Mayi d'écouler leur coltan sur le marché car nous voulons qu'ils cessent de combattre dans la forêt aux cotés des *Interahamwe*, et qu'ils se consacrent à la reconstruction de leur pays"

entamée en décembre 1999, et la réouverture des comptoirs d'achats des matières précieuses dans les centres contrôlés par l'APR rendent l'activité encore plus attrayante. Dans les campagnes, bastions traditionnels de la résistance armée, des carrières d'extraction artisanale du coltan s'ouvrent partout, tandis que les jeunes, les enseignants, et même les fonctionnaires se transforment en creuseurs de cet «or gris».

Pour l'occupant, l'occasion est propice pour lancer des actions de contre-résistance basées sur une stratégie subtile de récupération économique. Celle-ci consiste à détourner une portion importante de la population de son combat contre l'occupation, pour la transformer en maillon d'une activité économique répondant aux intérêts de l'occupant. Les comptoirs d'achat des matières précieuses constituent la plaque tournante de cette stratégie. Ils contrôlent des réseaux locaux de commercialisation du coltan qui les relient à une multitude de petits creuseurs, et dans lesquels les négociants (intermédiaires influents) jouent un rôle clé⁶⁷. Les plus puissants de ces comptoirs, Rwanda Metals (connu au Congo sous le nom de «Comptoir Kaferege») et Grands Lacs Metals, appartiennent respectivement au FPR et à l'APR. Tous les autres comptoirs, aussi bien ceux appartenant aux Rwandais que ceux des Congolais ou d'autres expatriés, jouissent de la protection de l'APR. La stratégie de la récupération économique a pour objectif de diluer l'idéologie résistante et vise trois catégories d'acteurs : la population rurale, la population urbaine, et les mouvements de résistance.

3.2.1. La population rurale

Concernant la première catégorie, il s'agit d'attirer, par des avantages matériels et financiers, la population vers l'extraction intensive du coltan. Une fois que l'APR a sécurisé une zone d'exploitation minière, les agents des comptoirs (négociants) arrivent dans les campagnes, par voie aérienne, pour inciter les villageois à extraire le coltan qui va s'échanger contre du sel, du

⁶⁷ Un négociant est un intermédiaire entre le comptoir et les creuseurs qui se trouvent dans des carrières disséminées, le plus souvent, dans la jungle. Un comptoir moyen peut recourir aux services de vingt négociants. La qualité de négociant et de creuseur s'obtient par l'achat d'une carte attitrée valable pour 12 mois. Selon un arrêté signé par l'autorité rebelle du RCD en date du 15 janvier 2001, la carte de négociant coûte 1000\$US, tandis que celle de creuseur revient à 10\$US. Un creuseur attitré peut utiliser entre cinq et dix personnes, voire plus, dans sa carrière. Dans les zones de Walikale et de Kalehe, il existe des villages où toutes les personnes valides (hommes et femmes) sont impliquées dans cette activité soit comme creuseur, soit comme porteur, soit comme restaurateur ou encore comme ouvrier domestique. Ceci démontre à quel point l'activité d'exploitation artisanale du coltan peut mobiliser un nombre important d'individus.

sucre, du savon, des médicaments, de la friperie, des allumettes, de l'argent, etc. Les avantages que l'activité rapporte sont considérables. Dans une région où toutes les infrastructures de base sont détruites, où le service public n'est plus assuré et où la population est démunie de tout, les nouvelles opportunités qu'offre l'extraction du coltan est de nature à faciliter la manipulation des gens et à les amener à revoir leurs projets. L'appât du gain facile est irrésistible pour de nombreux écoliers, enseignants et jeunes désœuvrés des campagnes qui sont prêts à tout abandonner, y compris l'engagement résistant, pour s'adonner à l'exploitation du coltan⁶⁸. Depuis le mois de décembre 2000, les jeunes qui quittent les campagnes du Sud-Kivu pour venir acheter ou construire des maisons à Bukavu, ne se comptent plus⁶⁹. Partout au Kivu, les villages sont vidés de leurs jeunes qui vont à la recherche du coltan dans des sites lointains. On signale ainsi le départ massif des jeunes du Bushi, au Sud-Kivu, vers la zone de Walikale réputée pour son coltan de forte teneur en tantale. Cette ruée vers «l'or gris» contribue à désintégrer totalement les bastions de la résistance armée. Les jeunes recrues sont de plus en plus rares et certains mouvements, tels que le «*Mudundu 40*»⁷⁰ connaît déjà quelques problèmes d'effectifs.

3.2.2. *La population urbaine*

Concernant la population urbaine, la stratégie de récupération économique s'applique principalement aux commerçants. Leur sens des affaires et la crédibilité dont ils jouissent dans le milieu font d'eux des partenaires de choix pour la gestion d'importantes sommes d'argent⁷¹. C'est pourquoi ils sont recrutés, sous des conditions très alléchantes, par les comptoirs d'achat des substances précieuses pour leur servir de négociants dans leurs milieux d'origines respectifs. Plusieurs d'entre eux ont maintenant une situation financière confortable qui les propulse peu à peu au sommet de la hiérarchie sociale. Nombreux sont parmi eux, ceux qui cherchent déjà à acquérir (ou qui viennent d'acquérir) des villas au bord du lac Kivu pour des montants variants entre 150.000 et 250.000 US\$⁷². Une nouvelle bourgeoisie, proche du pouvoir occupant, est en train d'émerger au Kivu. Depuis un

⁶⁸ TEGERA, A. (dir.), *Le coltan et les populations du Nord-Kivu*, Goma, Pole Institute/CREDAP, février 2001, p.23.

⁶⁹ *Idem*, p.13.

⁷⁰ Ce mouvement est principalement actif au Bushi (dans les zones de Walungu et de Kabare) au Sud-Kivu.

⁷¹ Selon les chiffres disponibles, ils manipulent, tous ensemble, entre 10.000.000 et 15.000.000 US\$ par mois pour l'achat du coltan au Sud-Kivu.

⁷² Selon un entretien que nous avons eu avec un responsable congolais d'une entreprise du secteur.

certain temps, l'image de la chambre de commerce du Sud-Kivu, la Fédération des entreprises du Congo (FEC), a changé; et on est loin aujourd'hui du radicalisme de ses dirigeants d'avant 1999. Soupçonné par le pouvoir occupant d'être proche de la résistance, son ancien président, Kamola Muderhwa, avait été plusieurs fois arrêté par l'AFDL puis par le RCD. Il vit actuellement en exil tout comme la plupart de ses pairs qui ont choisi d'aller s'installer à Kinshasa ou à Lubumbashi. A cause des liens qui unissent la nouvelle classe d'hommes d'affaires du Kivu à divers milieux financiers et politiques de Kigali, il est peu probable qu'un mot d'ordre décrétant une «ville morte» à Bukavu soit suivi avec le même enthousiasme qu'autrefois. Ce qui, en quelque sorte, réduit les moyens de la résistance civile dans cette ville.

3.2.3. *Les mouvements de résistance*

Enfin, s'agissant des mouvements de résistance armée, la stratégie est plus complexe. Car on sait que ceux-ci contrôlent de vastes étendues de territoire riches en produits miniers, le coltan y compris, fort convoités par l'occupant. Comme pour la plupart des guérillas dans le monde⁷³, ils exploitent ces produits miniers pour financer leurs activités. Pour accéder à ces ressources, l'occupant a un choix à faire: soit s'attaquer aux mouvements de résistance pour les déloger des lieux par la force, soit établir des rapports commerciaux avec eux («*trading with the enemy*»). Pour le moment, le pouvoir occupant semble avoir opté pour la seconde voie, même si le recours aux armes n'est pas totalement exclu de sa stratégie. Celle-ci comprend alors deux volets. En premier lieu, il s'agit de ne pas décourager ou contrecarrer les activités des Mayi-Mayi pour autant qu'elles soient compatibles avec les intérêts de l'occupant. Ceci implique qu'il faut éviter d'attaquer leurs positions pour qu'il aient le temps de se consacrer à l'exploitation du coltan et d'autres matières précieuses telles que l'or. Il faut ensuite établir des liens commerciaux avec eux en envoyant des négociants dans les zones qu'ils contrôlent ou en permettant que leurs délégués acheminent leurs produits vers des comptoirs agréés. Il s'établit ainsi une espèce de compromis tacite entre les mouvements de résistance armée et l'occupant au sujet des transactions portant sur l'exploitation du coltan. Ce lien commercial est important pour l'occupant non seulement pour accéder au coltan, mais aussi parce qu'il permet de susciter des antagonismes dans le camps adverse.

En second lieu, il s'agit de maintenir les Mayi-Mayi dans une position de faiblesse économique. Pour l'occupant, le compromis dont il est question ci-haut est nécessaire juste pour amener les résistants à se détourner de leur

⁷³ Lire à ce sujet MERCIER-VEGA, L., *Technique de contre-état, Les guérillas en Amérique du Sud*, Paris, Editions Pierre Belfond, 1968, p.86.

objectif premier, celui de le combattre. Il ne s'agit, en aucun cas, de leur donner l'occasion de développer leurs capacités militaires et de s'armer puissamment grâce aux ressources du coltan. C'est pourquoi, le pouvoir occupant procède aussi par des attaques sporadiques contre les positions des Mayi-Mayi afin de s'emparer des stocks importants de coltan que ces derniers sont prêts à évacuer. Le groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo parle d'une «tactique inhabituelle» pour le Rwanda. D'après lui, «une fois attaqués, les Mai-Mai abandonnent le minerai, qui est ensuite enlevé par de petits avions. Les soldats rwandais se retirent à nouveau en attendant les informations sur la prochaine livraison»⁷⁴. Dans un cas comme dans un autre, le pouvoir occupant se sert de la résistance armée comme un élément organique, parmi tant d'autres, par rapport à ses intérêts. Le fait que les Mayi-Mayi soient impliqués dans une espèce de partenariat avec l'occupant au sujet de l'exploitation du coltan pourrait, à la longue, conduire ces mouvements vers une «auto-fragilisation».

4. CONCLUSION

La contre-résistance qui s'applique dans la zone d'occupation rwandaise au Kivu est dynamique et sujette à des fluctuations en fonction des objectifs de l'occupant, des contraintes internationales et de l'attitude de l'occupé. Mais de ces trois éléments, les contraintes internationales semblent jouer un rôle plus déterminant dans la régulation des rapports occupants/occupés à cause notamment, des faiblesses internes du Rwanda (manque de cohésion interne, insuffisance de ressources internes, amplitude sociale et économique du génocide et de la guerre). Cette contre-résistance a des effets mitigés selon la nature des moyens d'action qui sont mise en œuvre. La misère de la population aidant, la stratégie de la récupération économique semble avoir eu le plus d'impact négatif sur la résistance populaire. Devant la nécessité de la survie, la population est aujourd'hui partagée entre ceux qui sont impliqués dans la recherche des intérêts matériels et immédiats (et qui cèdent facilement à la récupération économique) d'une part, et d'autre part ceux qui luttent encore pour des valeurs dont les résultats ne sont pas matériels et immédiats.

Ceci rétrécit considérablement la marge de manoeuvre des organisations avant-gardistes de la société civile pour maintenir éveillée la conscience résistante au sein d'une population paupérisée et rendue malléable. Du reste, la société civile accuse, de plus en plus, une carence de moyens d'action pour faire face aux groupes locaux et étrangers impliqués dans

⁷⁴ NATIONS UNIES, *Rapport du groupe d'experts... op. cit.*, p.39.

l'exploitation des matières précieuses (essentiellement le coltan) dans l'intérêt du pouvoir occupant. Dans un contexte de désordre total, d'insécurité généralisée et d'impunité, ces groupes opèrent aujourd'hui au Kivu dans des réseaux de maximalisation du profit issus d'une militarisation des relations économiques, et dont certains peuvent être qualifiés de mafieux. On s'achemine doucement mais sûrement vers une criminalisation durable de la société dont les premières manifestations remontent aux conflits ethniques qui ont déchiré la région entre 1993 et 1995.

Anvers, juin 2001.